



## Les soldats israéliens maltraitent un chauffeur palestinien et lui cause une hémorragie interne

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 14 septembre 2009

[Le Centre palestinien d'information](#) 14  
septembre 2009

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)



Ramallah - CPI

En Cisjordanie, un Palestinien moyen ne sait pas d'où viennent les coups qu'il reçoit. Il y a les services sécuritaires de l'autorité palestinienne. Il y a aussi les occupants israéliens. Les deux forces poursuivent le Palestinien moyen, surtout s'il se montre sympathisant de la résistance palestinienne.

Le Centre Palestinien des droits de l'homme a donné les détails d'une de ces agressions menées contre tous les Palestiniens. Il s'agit d'une maltraitance pratiquée contre le Palestinien Mohammed Mahmoud Daïs Daïs, 27 ans, originaire du village Yatta, au sud du département d'Al-Khalil. Une maltraitance qui lui a causé une hémorragie interne, des déchirures au niveau des colonnes et des bleus partout dans le corps.

En effet, à cinq heures du matin du dimanche 6 septembre 2009, Daïs et cinq autres personnes, porteurs d'une permission de travail dans les usines israéliennes, ont accompli leur prière de l'aube, dans leur village de Twani, au sud-est de la ville de Yatta. Puis il a pris sa voiture pour transporter les cinq ouvriers à la zone frontalière de Janba, pour aller travailler dans les fabriques israéliennes.

Mais avant que la voiture ne démarre, un véhicule militaire israélien type Hummer vient lui faire barrage. Les soldats israéliens tirent le chauffeur et le jettent par terre pour le frapper par tout, durement et pour un bon moment.

Les soldats le frappent avec leurs mains et leurs pieds, ainsi qu'avec les crosses de leurs fusils. Il perd connaissance. Ils l'aspergent l'eau froide pour le réveiller et reprendre leur charge. Les passagers restent bloqués à l'intérieur de la voiture, sous la menace de l'arme israélienne. Ils ne seront libérés qu'une heure plus tard. Les soldats obligent cependant le chauffeur anéanti à reprendre sa voiture et à la conduire jusqu'au barrage militaire de Lassifer.

Accompagné d'un soldat et d'un officier et suivi par un véhicule militaire, il est obligé de conduire sa voiture. Mais quelques mètres plus tard, il perd encore une fois connaissance, étant durement frappé. L'officier l'écarte pour prendre sa place et conduire la voiture audit barrage.

Sur le barrage, ils le réveillent pour le frapper de nouveau. Les mains liées, le citoyen continue à recevoir leurs coups, sous un soleil frappant. A 8h15, par hasard, une patrouille de la police arrive et entend ses cris.

L'officier de police discute avec les soldats et reçoit la victime. Il contacte son père et lui conseille de venir récupérer son fils en danger de mort.

Le père y va avec une ambulance du Croissant Rouge. Il reçoit son fils ; mais les soldats refusent de lui fournir une quelconque raison pour leur crime. L'officier lui conseille de prendre son fils et de partir vite. C'est à 9h17 que la voiture du Croissant Rouge quitte le barrage, pour l'amener à l'hôpital public d'Al-Khalil. Il arrive à l'hôpital dans un état très grave.

La victime explique que l'officier de la force militaire, lui-même, l'a jeté par terre. Il a mis son pied sur son cou et a pressé, menaçant : « Avant que je te tue, j'ai déjà tué quatre personnes à Gaza ! », et continuant à le frapper surtout dans le ventre

La source originale de cet article est [Le Centre palestinien d'information](#)  
Copyright © [Global Research](#), [Le Centre palestinien d'information](#), 2009

---

Articles Par : [Global Research](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)